

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

\*\*\*\*\*

sous la présidence de Madame Michèle ESCHLIMANN, Maire.

**Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 20 en début de séance puis 19 à partir de la délibération n° 60/2019**

**Membres présents :**

M./Mme HARTMANN Jean-Philippe, REBEUH Marie-Claude (jusqu'à la délibération n° 59c/2019 incluse), WEISS Martine, FENDRICH Serge, HELLBURG Didier, FEHRENBACH Laure, HAAS Jean-Philippe, KRIEGER Marius, EBEL Jean-Luc, CAQUELIN Martine, REHM Véronique, MILESI Christine, MULLER Marie-Anne, HEITZ Emmanuelle, LAENG Sébastien, ARENZ Adrien, FILEZ Jean-Christophe, HEID Matthieu, ANN Michel

**Membres absents ayant donné délégation :**

Mme REBEUH Marie-Claude à M. FENDRICH Serge (à partir de la délibération n° 60/2019)  
Mme COMMENNE Marie-Angèle à Mme FEHRENBACH Laure  
M. WOHLGEFARTH Philippe à M. HARTMANN Jean-Philippe  
Mme PETER Nathalie à Mme CAQUELIN Martine  
Mme WOEHREL Anne-Marie à Mme MULLER Marie-Anne  
M. SCHNITZLER Philippe à M. FILEZ Jean-Christophe

**Membres excusés :**

M. FONTAN Rémi  
M. HILD David  
Mme BLANCHARD Catherine  
Mme ROTHAN-SCHEUER Christine

\*\*\*\*\*

*Mme le Maire ouvre la séance à 19 heures 30, salue les membres présents et nomme les absents ayant donné délégation de pouvoir.*

\*\*\*\*\*

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, Mme Christine SCHREIBER, Directrice Générale des Services, est désignée comme secrétaire de séance de la présente réunion.

\*\*\*\*\*

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2019**

M. FILEZ rappelle qu'à chaque séance, il réclame la communication de procès-verbaux de commissions manquants. Il demande que soit précisé explicitement qu'à son sens ces manquements sont préjudiciables aux choix des élus.  
Il ajoute que le PV est très sommaire quant à son intervention au titre du PLU en séance qui était bien plus détaillée.  
Par ailleurs, il demeure en attente du Powerpoint présenté par l'ATIP en Commissions Réunies concernant la desserte de la zone du Ried, dans sa version d'origine.  
Mme le Maire répond que le PV de séance a vocation à résumer les interventions, pas à les reprendre intégralement.  
Sur les comptes rendus manquants, ils sont en attente de signature par le Maire, malheureusement les journées de travail sont chargées. Le Powerpoint ATIP devait être envoyé avec le CR des commissions réunies justement, et au final il n'a pas été retouché ; il sera envoyé dès demain.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2019 est ainsi adopté à l'unanimité.

## **COMPTES-RENDUS ET COMMUNICATIONS A L'ASSEMBLEE**

### **• Commissions**

Les conseillers sont informés de la tenue des réunions suivantes :

- Comité de jumelage Wasselonne / Sciez le 22 mai 2019
- Commissions réunies le 28 mai 2019
- Commission des Finances le 13 juin 2019
- Commission Solidarité et Projets intergénérationnels le 25 juin 2019.

### **• Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble**

M. HELLBURG a rendu compte de la dernière réunion du Conseil de Communauté en date du 18 juin 2019 :

- Décisions prises par délégation

#### MARCHES / FACTURES

- Travaux de voirie rue des Glaïeuls à Wasselonne - Société COLAS - Marché de travaux pour un montant de 80 245.20€ TTC
- Travaux rue du Heylenbach - Avenant au marché de travaux : Société DIEBOLT pour un montant de 1 179.47 € TTC  
Le montant du nouveau marché s'élève à 114 261.47 € (Augmentation de 0.4%).
- Etude Maison des seniors :  
La comcom est compétente en matière « d'action sociale en faveur du soutien à domicile des personnes âgées ».  
Le bureau d'étude COMPAS réalise actuellement une étude préalable de besoin dans le cadre d'un ou plusieurs projets de résidence seniors implantés sur le territoire de la CCMV.  
Le coût de l'étude est de 20 000 €, subventionnée par le fonds d'innovation du Département à hauteur de 25% (5000 €) le solde de 15 000 € est pris en charge par la CCMV à raison de 7 500 € ; et 7 500€ pris en charge par les communes de plus de 500 habitants.
- Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2018

Le budget principal ainsi que les budgets annexes ont été approuvés à l'unanimité par le conseil de communauté.

#### Fonctionnement :

Recettes	9 041 820,19
Dépenses	7 617 931,52
Excédent	1 423 888,52

#### Investissement :

Recettes	3 116 892,79
Dépenses	3 660 021,44
Déficit :	543 128,65

Soit un excédent global de 880 759,87 €

- Allocation de subvention aux écoles de musique affiliées à l'Adiam

Le conseil de communauté a donné un avis favorable au versement de 10 000 € de subvention aux écoles de musique Les trois chapelles à Marlenheim et Muzike de Wasselonne.

- Point d'accueil et d'écoute (PAEJ) - Allocation de subvention

Les points d'accueils et d'écoute jeunes ont une fonction d'accueil, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation qui s'adressent aux jeunes en difficultés et à leur entourage adulte.

La CCMV s'engage à participer au fonctionnement de cette action par la mise à disposition gratuite des locaux, d'un accès à une ligne téléphonique et à une participation au financement.

Pour 2019, la CCMV versera une subvention de 9 343 € à l'association.

Le conseil de communauté s'est prononcé favorablement sur le versement de la subvention et autorise Monsieur le Président à signer la convention.

- Fonds de concours des communes pour divers travaux

Le conseil de communauté s'est prononcé favorablement sur l'acceptation du versement des fonds de concours.

Pour rappel, la CCMV a fixé le montant des fonds de concours des communes concernant la voirie.

Pour les communes de plus de 2000 habitants : 40% du solde de l'opération.

Voirie rue du Moulin

Dépenses	société EUROVIA	18 463,02€
----------	-----------------	------------

Recettes :	FCTVA	3 028,67€
------------	-------	-----------

Fonds de concours de la commune :		6 173,74€
-----------------------------------	--	-----------

Solde à charge de la CCMV		9 260,61€
---------------------------	--	-----------

- Piscine intercommunale

- Le conseil de communauté s'est prononcé favorablement sur la création de 6 jobs d'été pour garantir le bon fonctionnement de la piscine cet été.

- Le conseil de communauté a donné un avis favorable à la création d'un poste d'agent d'entretien et d'accueil pour remplacer un agent en congés maladie et la création d'un poste en contrat d'apprentissage BP JEPS spécialisé Activité Aquatique et natation.

**N° 53/2019**

### **DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Appelé** à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

**Vu** l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que dans les séances où le Compte Administratif est débattu, l'Assemblée élit son Président,

**PROCEDE** aux désignations suivantes, à l'unanimité :

concernant les points de l'ordre du jour consacrés au vote du compte administratif

la séance sera présidée par M. Jean-Philippe HARTMANN, Adjoint au Maire

concernant les autres points de l'ordre du jour

la séance sera présidée par Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire.

**N° 54/2019**

### **COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**

Par délibérations n° 28/2014 du 16 avril 2014, n° 25/2017 du 27 mars 2017 et n° 15/2018 du 26 mars 2018, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire en

certaines matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale et le règlement rapide de certaines affaires.

Conformément à l'article L. 2122-23, il appartient au Maire de rendre compte à l'Assemblée des décisions prises par délégation.

Le Conseil est par conséquent invité à prendre connaissance des éléments suivants :

➤ **Préemptions / Déclarations d'intention d'aliéner**

Nombre de Déclarations d'Intention d'Aliéner réceptionnées : 16  
Suite donnée : aucune décision de préemption.

➤ **Concessions de Cimetières**

Cimetière	Nombre de concessions	Durée	Superficie
Catholique	3	3 de 15 ans	1 de 1 m <sup>2</sup> 2 de 2 m <sup>2</sup>
Protestant	3	2 de 15 ans 1 de 30 ans	1 de 2 m <sup>2</sup> 2 cases colombarium

➤ **Louage de choses**

Localisation	Loyer annuel	Bail du
Jardin familial Lot n° 27	34,50 €	01/05/2019

➤ **Contrats d'assurances**

Contrat	Date	Ajouts	Retraits
SMACL N° 047181 / J	06/05/2019		Fascen 4 rue des Pins

➤ **Acceptation d'indemnisation de sinistres**

- Concernant le sinistre du 30/11/2018 : Poteau d'incendie heurté rue Frédéric Bartholdi par un véhicule identifié\_ Remboursement de 829,64 euros – Offre de la SMACL

➤ **Marchés publics**

- Voir la liste des bons de commandes sur le tableau ci-joint.
- ***Les avis d'appel à concurrence ont été lancés pour les opérations suivantes :***

N° budgétaire et intitulé du programme	Type de marché	Date de publication de l'avis à concurrence	Date de réception des offres
719 Maintenance préventive et curative des installations de vidéoprotection de la ville de Wasselonne – Années 2019 à 2021	Marché de prestations de services	24 mai 2019	28 juin 2019
783-2116 Aménagement des allées des cimetières à Wasselonne	Marché de travaux	31 mai 2019	1 <sup>er</sup> juillet 2019
785-2128 Réalisation d'un terrain de Foot 5 éclairé rue des Sapins à Wasselonne	Marché de travaux	13 juin 2019	12 juillet 2019

• **Attribution de marchés :**

N° budgétaire et intitulé du programme	Intitulé du lot	Attributaire	Montant du marché HT/TTC
Marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la piste cyclable Wasselonne-Romanswiller (ancienne emprise ferroviaire) à Wasselonne	Marché de prestations intellectuelles	CV INGENIERIE à DANNE ET QUATRE VENTS	5 920,00 € HT / 7 104,00 € TTC

**N° 55/2019**

**SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN – PERIMETRE DU KOCHERSBERG - RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Appelé** à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

**Où** l'exposé de M. HAAS, délégué de la commune au SDEA,

**Vu** l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995,

**Vu** les articles L. 2224-5, D. 2224-1 et D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de se voir présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable,

**RECOIT COMMUNICATION** dudit rapport pour l'année 2018, établi par le SDEA – Périmètre du Kochersberg.

**N° 56/2019**

**SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN / RAPPORT ANNUEL 2018 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Appelé** à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

**Oui** l'exposé de M. HARTMANN, Adjoint au Maire,

**Vu** les articles L. 2224-5 et D. 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le SDEA a transmis son rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement,

**Appelé** à en prendre connaissance,

**PREND ACTE** dudit rapport pour l'année 2018.

**N° 57/2019**  
**RAPPORT ANNUEL 2018 – SFR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Appelé** à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

**Oui** l'exposé de M. Jean-Philippe HARTMANN, Adjoint au Maire,

**Appelé** à prendre connaissance du rapport transmis par SFR pour l'année 2018,

**RECOIT COMMUNICATION** dudit rapport.

**N° 58/2019**  
**RAPPORT ANNUEL 2018 – STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Appelé** à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

**Oui** l'exposé de M. Jean-Philippe HARTMANN, Adjoint au Maire,

**Appelé** à prendre connaissance du rapport électricité pour l'année 2018,

**RECOIT COMMUNICATION** dudit rapport.

**N° 59a/2019**  
**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2018**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Appelé** à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

**Oui** l'exposé de Mme le Maire,

**Après avoir pris connaissance** du rapport présenté par Mme le Maire sur le Compte Administratif Exercice 2018,

**Sous la présidence** de M. Jean-Philippe HARTMANN, Adjoint au Maire, élu comme Président de Séance, Mme Michèle ESCHLIMANN s'étant retirée après la présentation conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Appelé** à se prononcer sur son adoption,

**Après examen** en Commission des Finances réunie le 13 juin 2019,

**Après en avoir délibéré** par 21 voix pour et 3 abstentions (M. FILEZ Jean-Christophe, M. SCHNITZLER Philippe par procuration et M. ANN Michel),

**DECIDE** d'approuver le Compte Administratif Exercice 2018 présentant les résultats suivants et d'adopter les états des restes à réaliser suivants (« reports ») :

Section de Fonctionnement

Recettes	4 808 855,11 Euros
Dépenses	3 687 493,67 Euros
Résultat de l'exercice excédentaire	1 121 361,44 Euros
Résultat de l'exercice corrigé	1 121 361,43 Euros
(Correction suite à une erreur de reprise de l'excédent de fonctionnement 2017)	

Section d'Investissement

Recettes	1 110 946,94 Euros
Dépenses	1 107 236,33 Euros
Résultat de l'exercice excédentaire	3 710,61 Euros
Report en section d'investissement (001)	325 363,53 Euros
Résultat cumulé excédentaire	329 074,14 Euros

Reports Investissement

Recettes	837 854,84 Euros
Dépenses	768 685,37 Euros
Excédent	69 169,47 Euros

**AUTORISE** Mme le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,

**DIT** que ces écritures seront reprises dans le Budget Exercice 2019.

**N° 59b/2019**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Appelé** à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

**Ouï** l'exposé de Mme le Maire,

**Après avoir pris connaissance** du rapport présenté par Mme le Maire sur le Compte Administratif Exercice 2018,

**Après examen** en Commission des Finances réunie le 13 juin 2019,

**Après en avoir délibéré** par 22 voix pour et 3 abstentions (M. FILEZ Jean-Christophe, M. SCHNITZLER Philippe par procuration et M. ANN Michel),

1. **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

<i>Excédent de fonctionnement 2018 :</i>	1 121 361,43 €
<i>Affectation au compte 1068 (réserve) :</i>	201 888,26 €
<i>Reports en section de fonctionnement (compte 002) :</i>	919 473,17 €

2. **VOTE** la décision budgétaire modificative suivante :

Section de fonctionnement :	
Dépenses : 022 Dépenses imprévues	- 526,83 Euros
Recettes : 002 Excédent de fonctionnement reporté n-1	- 526,83 Euros

**N° 59c/2019**

**BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS / EXERCICE 2018**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Appelé** à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

**Ouï** l'exposé de Mme le Maire,

**Vu** l'article L. 2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après avoir pris connaissance** du rapport présenté par Mme le Maire sur le Compte Administratif Exercice 2018,

**Appelé** à se prononcer sur le bilan des acquisitions et des cessions au titre de l'Exercice 2018,

**Après examen** en Commission des Finances réunie le 13 juin 2019,

**Après en avoir délibéré** par 22 voix pour et 3 abstentions (M. FILEZ Jean-Christophe, M. SCHNITZLER Philippe par procuration et M. ANN Michel),

**PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune selon l'annexe du Compte Administratif Exercice 2018, et qui n'appelle aucune observation de sa part.

**N° 60/2019**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION PRESENTE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL – EXERCICE 2018**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Appelé** à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

**Après** s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'Exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après s'être assuré** que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les



mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** qu'il n'y a pas d'observations à formuler,

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**STATUANT** sur l'exécution du budget de l'Exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après en avoir délibéré** par 22 voix pour et 3 abstentions (M. FILEZ Jean-Christophe, M. SCHNITZLER Philippe par procuration et M. ANN Michel),

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'Exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, pour ce qui concerne le budget principal.

**N° 61/2019**

**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'AGF - SALLE GEORGES HAAS**

Mme le Maire explique :

A la rentrée prochaine, le CSF AGF (Centre Social et Familial de l'AGF) de WASSELONNE portera en lien avec l'école Paul FORT, le dispositif « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour 2 groupes de 10 enfants. Ce dispositif permet aux enfants accueillis de trouver un espace, distinct de l'école, afin d'améliorer leurs capacités de concentration, de motivation, et de méthode de travail. D'autre part un accompagnement des parents se fait en parallèle à travers des interventions de professionnels.

De plus l'école assurera avec l'AGF le suivi des enfants. Ces groupes seront encadrés par notre référente famille, Emilie BILLAUD, assistée de bénévoles de l'AGF.

Pour permettre la réussite de ce projet, l'AGF souhaiterait bénéficier d'un espace à proximité de la Cour du Château (bibliothèque – salle prévôtale) afin d'accueillir les deux groupes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Appelé** à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

**Oùï** l'exposé de Mme le Maire,

**Après examen** en Commission des Finances réunie le 13 juin 2019,

**Après en avoir délibéré** à l'unanimité,

**DONNE SON ACCORD** à la mise à disposition gratuite de la salle Georges HAAS - Cour du Château à l'AGF pour le projet sus énoncé, le ménage étant pris en charge par la commune,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention d'occupation à intervenir à compter de septembre 2019 pour la nouvelle année scolaire, en lui accordant la faculté de moduler les créneaux d'occupation et de la reconduire le cas échéant les années suivantes.

**N° 62/2019**

**ACCEPTATION D'INDEMNISATION DE SINISTRE**

- **CLOTURE DES JARDINS FAMILIAUX**
- **BARRIERE PLACE DU GENERAL LECLERC**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Appelé** à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

**Ouï** l'exposé de Mme le Maire sur :

1. le sinistre survenu le 8/3/2019 concernant une manœuvre effectuée par un camion poids lourd qui a endommagé une partie de la clôture grillagée des jardins familiaux situés rue du Wangenberg,
2. le sinistre survenu le 14/5/2019 concernant le véhicule [...] immatriculé [...] appartenant à un particulier, qui a endommagé une barrière avec bac à fleurs de la commune située Place Leclerc,

**Après examen** en Commission des Finances réunie le 13 juin 2019,

**Après en avoir délibéré** à l'unanimité,

**VALIDE** le protocole d'accord à intervenir avec respectivement :

1. le responsable légal de l'auteur des faits, la société [...] à [...], représentée par M. [...], qui prendra en charge les frais de remise en état que la commune lui refacturera à hauteur de 625,00 € HT / 750,00 € TTC,
2. M. [...] domicilié à [...], qui prendra en charge les frais de remise en état que la commune lui facturera à hauteur de 150,00 € TTC (matériel et main d'œuvre),

**AUTORISE** Mme le Maire à signer lesdits documents.

**N° 63/2019**

**ACCEPTATION D'INDEMNISATION DE SINISTRE – REFACTURATION DE CARBURANT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Appelé** à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

**Ouï** l'exposé de Mme le Maire,

**Après examen** en Commission des Finances réunie le 13 juin 2019,

**Après en avoir délibéré** à l'unanimité,

**CHARGE** Mme le Maire de facturer des frais de carburant à M. [...] à hauteur de 323,40 €, correspondant à des prélèvements sur la réserve communale à hauteur de 220 litres au prix moyen de 1,47 € TTC - pour des faits survenus de septembre 2018 à janvier 2019.

**N° 64/2019**

**PERSONNEL COMMUNAL**

- **CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL**
- **MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE D'UN POSTE SAISONNIER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Appelé** à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

**Ouï** l'exposé de Mme le Maire,

**Après examen** en Commission des Finances réunie le 13 juin 2019,

**Après en avoir délibéré** à l'unanimité,

**1. DECIDE de créer** un poste contractuel d'Adjoint technique territorial, pour une durée d'un an renouvelable une fois dans la limite de 2 ans maximum, à compter du 1/8/2019, à temps non-complet à raison de 18/35<sup>e</sup>, pour faire face à une vacation temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour les besoins de continuité de service, 3<sup>e</sup> échelon indice brut 351 majoré 328,

**2. DECIDE de modifier** la durée hebdomadaire de service du poste saisonnier d'Adjoint technique territorial à temps non complet, 1<sup>er</sup> échelon indice brut 348, indice majoré 326, créé par délibération n° 39/2019 du 10/04/2019 pour le camping, à raison de 4,5/35<sup>e</sup> du 15/4/19 au 31/10/19, comme suit : 12/35<sup>e</sup> pour la période du 1/7/19 au 18/8/19 et 4,5/35<sup>e</sup> du 19/8/19 au 31/10/19,

**3. PREND ACTE** de l'état du personnel ainsi modifié, distribué avec la note de synthèse et figurant ci-joint.

\*\*\*\*\*

Le présent document est certifié affiché conformément aux exigences de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LE MAIRE,**

**Michèle ESCHLIMANN**